

LE DEVOIR

Vol. CVII N° 266

LE DEVOIR, LE MARDI 22 NOVEMBRE 2016

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

PAR AMOUR DE LA CHANSON



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Un nouveau disque pour Jean-Pierre Ferland. *Chansons jalouses* est un disque hommage à ceux qui l'ont inspiré, de Félix Leclerc à Robert Charlebois, en passant par Jacques Brel et même Éric Lapointe. Page B 8

Ottawa veut éliminer le charbon d'ici 2030

La Caisse de dépôt a encore d'importants investissements dans des entreprises du secteur

ALEXANDRE SHIELDS

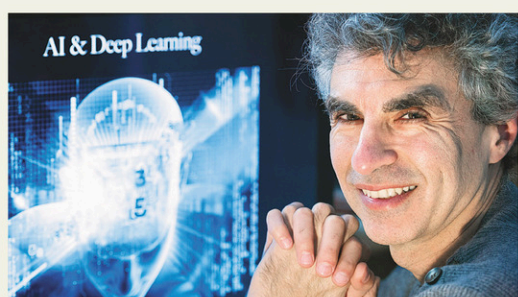
Le gouvernement Trudeau espère débarrasser progressivement le Canada du pire combustible fossile de la planète, avec la fermeture d'ici 2030 de l'essentiel des centrales électriques fonctionnant au charbon. Mais si la ministre de l'Environnement, Catherine McKenna, y voit un geste important pour la lutte contre les changements climatiques, l'objectif annoncé lundi représente une réduction d'à peine 1% des émissions canadiennes de gaz à effet de serre à l'horizon 2030.

Dans la foulée de la «vision» des libéraux orientée vers «une croissance propre de l'économie», la ministre McKenna a fait valoir lundi que le gouvernement entend bonifier la production d'énergies renouvelables au pays, de façon à ce que celles-ci représentent 90% du bilan canadien à l'horizon 2030, contre 80% à l'heure actuelle.

Pour atteindre cette cible, Ottawa compte accélérer la fermeture des 35 centrales encore alimentées au charbon. Celles-ci sont situées en Saskatchewan, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et en Alberta. Mais dans ce

VOIR PAGE A 8 : CHARBON

AUJOURD'HUI



Économie › Google investit à Montréal. Le géant Google injectera 4,5 millions dans un laboratoire montréalais spécialisé dans le développement de l'intelligence artificielle. Page B 3

Actualités › Lieux de culte, la suite. Une majorité de citoyens ont approuvé le règlement d'Ou-tremont sur les lieux de culte, mais le débat continue de faire rage. Page A 2



Avis légaux..... B 4
Décès..... B 6
Météo..... A 4
Mots croisés..... A 4
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 4

Bâtisseurs d'Amérique

Michel Moutot raconte l'histoire de quatre générations de monteurs d'acier mohawks, de la construction du pont ferroviaire de Kahnawake à celle du One World Trade Center

CAROLINE MONTPETIT

C'est sur les cendres fumantes du World Trade Center, en septembre 2001, que Michel Moutot, alors correspondant à l'AFP, a rencontré ses premiers travailleurs de l'acier mohawks. Et c'est dans un bar de Brooklyn, en marge de l'agitation qui régnait sur le site, qu'il s'est familiarisé avec leur histoire. C'est là qu'a germé l'idée du roman *Ciel d'acier*, qui relate la vie de quatre générations de Mohawks travailleurs de l'acier, de ceux qui ont construit l'Amérique, du Golden Gate de San Francisco, au pont de Québec, sur le chantier duquel des dizaines d'entre eux ont laissé leur peau.

«Pour vous dire le vrai, j'ai été extrêmement surpris que personne n'ait écrit ce roman avant moi», dit le journaliste français, qui a par ailleurs reçu le prix Louis-Hachette pour sa couverture des attentats du World Trade Center, et qui était de passage au Salon du livre de Montréal la fin de semaine dernière.



Monteur d'acier au sommet de l'Empire State Building

VOIR PAGE A 8 : BÂTISSEURS

FEMMES AUTOCHTONES Cohabitation dans l'incompréhension

Autochtones et allochtones partagent un même territoire, mais pas nécessairement une même vision de la justice

MARIE-MICHÈLE SIOUI

Le choc a frappé Val-d'Or quand le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) a annoncé, vendredi, n'avoir retenu aucune accusation contre les policiers mis en cause par des femmes autochtones de la région. Depuis, les représentants élus de divers groupes et communautés autochtones exigent une enquête indépendante sur les relations entre autochtones et policiers. Mais entre-temps, sur le terrain, comment s'occuper des femmes qui ont brisé le silence?

Pour divers intervenants auprès des autochtones, la réponse se trouve dans la mise sur pied de solutions adaptées aux réalités des Premiers peuples.

«La question de fond qui subsiste, c'est que des autochtones ne comprennent pas le système de justice, qui est contradictoire», observe Mylène Jacoud, professeure titulaire à l'École de criminologie de l'Université de Montréal. «Traditionnellement, ils privilégient des modes de résolution

VOIR PAGE A 8 : AUTOCHTONES

**COMME QUOI CERTAINES CHOSES S'AMÉLIORENT-
lentissimo :**



Depuis 2006, à son musée de Régina, la Gendarmerie Royale n'exhibe plus la corde de pendu de Louis Riel (1844-1885) avec la mention tirée d'un article d'un reporter américain puis reprise dans les bandes dessinées et au cinéma:

Mounties always get their man!

Ne reste plus qu'à exiger
— c'est le 21^e siècle —
qu'on accélère le tempo
pour aider à maintenir le
droit et le bon sens.

Ligue des femmes du Québec
www.lfqc.org

ACTUALITÉS

LIEUX DE CULTE

L'issue du référendum est loin de tout régler

La constitutionnalité de la réglementation est remise en question

ISABELLE PARÉ

Malgré la victoire du « Oui » lors du référendum tenu dimanche sur l'interdiction de nouveaux lieux de culte sur l'avenue Bernard à Outremont, les problèmes sont loin d'être réglés dans l'arrondissement. Non seulement la communauté hassidique entend déjà contester ce règlement jugé discriminatoire, mais un flou total persiste sur la validité de permis octroyés pour tenir des lieux de culte sur cette artère commerciale, avant et pendant le processus d'adoption de la nouvelle mesure.

Interrogée à ce sujet lundi, la mairesse d'arrondissement, Marie Cinq-Mars, a fait preuve d'une grande prudence, disant qu'elle « préférerait ne pas parler de ce dossier, car [elle n'avait] pas en ce moment toutes les réponses. » « Il faut vérifier quand la demande a été faite, si elle a été faite en bonne et due forme et je ne veux pas, à ce moment-ci, donner d'informations erronées », a-t-elle affirmé au lendemain du vote.

Or Abraham Ekstein, porte-parole des communautés hassidiques, affirme qu'un permis pour lieux de culte a été obtenu avant le dépôt en 2015 du premier règlement, pour ouvrir un lieu de culte à l'angle des rues Bernard et Champagne. Un second permis aurait été ensuite réclamé pour le même usage après le dépôt du règlement, mais avant que sa version finale ne soit adoptée par le conseil municipal en mai dernier. Une situation qui ouvre



Le référendum tenu dimanche sondait la population d'Outremont sur l'interdiction des lieux de culte sur l'avenue Bernard.

ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

la porte à tout un imbroglio juridique.

Selon l'expert en droit constitutionnel Julius Grey, qui a défendu la communauté hassidique par le passé, il est clair que la communauté ultrareligieuse dispose de tous les arguments pour entamer une action en justice. La décision majoritaire obtenue par voie de référendum ne prive en rien les hassidim de faire va-

loir leurs droits constitutionnels garantis par la charte, dit-il. « Ce qui est démocratique, ce n'est pas nécessairement la décision de la majorité si celle-ci a pour effet d'enfreindre les droits d'une minorité. » Ce dernier évoque à cet égard la décision majoritaire rendue par la Cour suprême dans l'affaire opposant les Témoins de Jéhovah au village de Lafontaine, qui refusait de modifier son ré-

glement de zonage pour permettre la liberté de culte. Il ajoute au surplus que les détenteurs d'un permis délivré avant un changement à la loi bénéficient de droits acquis.

Un règlement en sursis?

Interrogée sur l'éventualité d'une action en justice, la mairesse Marie Cinq-Mars affirme que « la démocratie s'est exprimée, avec une majorité

Claire de 350 personnes. » « On vit dans une société de droit. Si certaines personnes veulent aller à l'encontre du choix de la population, elles ont le droit de le faire, qu'elles le fassent. On vivra avec », a-t-elle dit.

La mairesse ajoute que dix secteurs de l'arrondissement sont déjà zonés « lieux de culte » et que deux d'entre eux ont été mis en vente au cours des dernières années.

« N'importe quelle communauté aurait pu acheter ça et en faire un lieu de culte sans changer le zonage », dit-elle, se demandant pourquoi la communauté hassidique n'en a pas bénéficié. Les immeubles ont plutôt été acquis par des promoteurs immobiliers.

M^{me} Cinq-Mars affirme qu'un autre règlement sera présenté « au cours des prochains mois » pour ouvrir aux lieux de culte une nouvelle zone située au nord-est de l'arrondissement, à proximité du futur campus de l'Université de Montréal. Mais cette promesse ne rassure en rien la communauté hassidique, qui affirme « avoir perdu toute confiance » dans le conseil d'arrondissement.

D'ici là, la mairesse devra composer avec les tensions qui persistent. En dépit de leur victoire, les résidents de la coalition pour le Oui espèrent que des mesures seront prises pour que le projet de nouvelle synagogue prévue à côté du théâtre Outremont respecte les règles d'urbanisme. « Il va falloir travailler pour s'assurer que les vitres ne restent pas placardées sur la façade et que les travaux entrepris ne s'éternisent pas. On va faire pression pour que l'arrondissement gère ce dossier de très près », affirme Daniel Major, porte-parole de cette coalition.

Interrogé par des journalistes sur ce dossier lundi, le maire Denis Coderre a souligné qu'il avait en tête un secteur de la rue Van-Horne pour accueillir les lieux de culte. Il croit que cet emplacement serait plus concensuel.

Le Devoir



LE DEVOIR DE DÉBATTRE

Les médecins sont-ils tombés de leur piédestal?

Animé par l'éditorialiste du Devoir
Antoine Robitaille



Dr^e Diane Francoeur
Présidente de la Fédération des médecins spécialistes du Québec



Dominique Hotte, M.D.
Co-porte-parole du Regroupement des omnipraticiens pour une médecine engagée



Amir Khadir
Député de Mercier et porte-parole solidaire en matière de santé



M^{re} Jean-Pierre Ménard, Ad. E.
Avocat spécialisé en droit de la santé

Le mercredi 23 novembre, 19 h

Chapelle du Musée de l'Amérique francophone • 2, côte de la Fabrique, Québec
Prix : 12\$ à la porte (abonnés des musées de la civilisation et étudiants : 10\$*)



LE DEVOIR



*Présentation d'une preuve obligatoire

PROCÈS APPLEBAUM

Un promoteur aurait versé 60 000 \$ en pots-de-vin

Robert Stein soutient que l'ex-maire empochait sa part

JEANNE CORRIVEAU

Le promoteur immobilier Robert Stein affirme avoir versé des pots-de-vin totalisant 60 000 \$ dans l'espoir de réaliser un projet résidentiel dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Témoignant lundi au procès de l'ancien maire par intérim de Montréal, Michael Applebaum, M. Stein a soutenu avoir été victime d'extorsion.

Le projet de la rue Troie était le premier de M. Stein qui, à 27 ans, venait de reprendre les rênes de l'entreprise familiale après le décès de son père. Mais il a qualifié l'expérience de « *désastre absolu* ».

Le témoin a décrit la rencontre qu'il a eue, en compagnie de son associé Anthony Keeler, avec l'ex-maire de CDN-NDG, Michael Applebaum, et son attaché politique, Hugo Tremblay, dans les bureaux de l'arrondissement en 2007.

Le promoteur s'attendait à ce que la discussion porte sur le projet Troie, qui allait nécessiter l'approbation du conseil d'arrondissement, et sur la construction de logements sociaux, mais il a vite déchanté. Michael Applebaum lui a plutôt souligné que le projet était susceptible de rencontrer de l'opposition, avant d'ajouter que « *les élections coûtent très cher* ». L'élu a alors suggéré qu'il achète des billets pour un cocktail de financement. « *J'ai compris qu'une compensation financière serait requise pour que le projet [Troie] avance* », a expliqué le témoin en indiquant avoir vu suffisamment d'épisodes des *Sopranos* pour comprendre ce que souhaitait l'élu.

Michael Applebaum lui a de plus fait comprendre que l'achat des 10 billets pour le cocktail de financement (pour un total de 1000 \$) devrait se faire en argent comptant. L'argent a été remis à Hugo Tremblay, a relaté M. Stein.

Trois pots-de-vin

Le témoin a aussi fait état de l'appel que son associé Anthony Keeler aurait reçu d'Hugo Tremblay qui voulait les rencontrer. M. Keeler, qui s'est rendu au rendez-vous, a informé M. Stein qu'Hugo Tremblay avait demandé une « *contribution politique* » de 50 000 \$, montant qui aurait été réduit à 35 000 \$ après discussions. « *J'ai compris que ça irait à Michael Applebaum* », a soutenu M. Stein. Avisés, les partenaires financiers de New York leur ont recommandé d'appeler les autorités en cas de tentative d'extorsion.

Robert Stein et Anthony Keeler ont toutefois convenu d'acquiescer à la demande d'Hugo Tremblay et trois versements ont été faits à l'attaché politique par l'entremise de M. Keeler. Pour rassembler la somme nécessaire, Robert Stein a demandé à sa mère de retirer de l'argent des comptes de l'entre-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

M. Applebaum au tribunal la semaine dernière

prise en lui disant que c'était pour « *faire avancer le projet* ».

Robert Stein avait déjà versé 15 000 \$ au fonctionnaire Jean-Yves Bisson pour obtenir le permis de démolition de l'immeuble existant. Et il a indiqué qu'après l'approbation du projet Troie par le conseil d'arrondissement, il avait été contacté par le conseiller municipal Saulie Zajdel qui lui a réclamé un montant de 15 000 \$. Ainsi, les promoteurs immobiliers auraient versé quelque 60 000 \$ dans le cadre de ce projet qui ne verra jamais le jour.

Une victime

En contre-interrogatoire, Robert Stein a affirmé qu'il n'avait pas commis de crime, mais qu'il avait plutôt été victime d'extorsion. Selon lui, il n'est pas illégal de donner de l'argent, mais il l'aurait été d'en proposer en échange d'un service. Ce qu'il n'a jamais fait, a-t-il affirmé.

Robert Stein a finalement communiqué avec un policier pour livrer sa version des faits. Aucune accusation n'a été portée contre lui. Pour leur part, Jean-Yves Bisson et Saulie Zajdel ont plaidé coupables à des accusations de corruption.

Le procès de Michael Applebaum, qui fait face à des accusations de fraude envers le gouvernement et d'actes de corruption, se poursuit mardi.

Le Devoir

ACTUALITÉS

La Sainte Alliance

MICHEL DAVID



Après que Jean-François Lisée eut réussi à convaincre les militants péquistes que la nécessité de débarrasser le Québec des libéraux justifiait un report du référendum, il commençait à devenir un peu gênant pour Québec solidaire de refuser toute participation à cette entreprise de salut public. Les délégués au conseil national de la fin de semaine dernière pouvaient difficilement continuer à refuser toute discussion.

Le chef du PQ a vu dans cette ouverture un « point tournant », qui pourrait déterminer le résultat d'une élection serrée, mais il sera sans doute plus facile de s'entendre sur les grands principes dont l'application peut varier que sur les « détails » plus concrets. Par exemple, la façon de choisir un candidat commun dans les circonscriptions que ni le PQ ni QS ne seraient en mesure d'arracher au PLQ ou à la CAQ.

Si QS peut obtenir l'engagement ferme qu'un gouvernement péquiste réformerait le mode de scrutin pour y introduire un élément de proportionnelle dès son premier mandat, le jeu en vaudrait déjà la chandelle. Dans l'état actuel des choses, QS peut nuire au PQ, mais sa propre progression sera très difficile.

L'expérience a toutefois montré que les bonnes intentions ne suffisent pas à faire aboutir une telle réforme. Si M. Lisée estime que la Sainte Alliance qui permettra de tenir un référendum gagnant est à ce prix, il devra l'imposer même si elle ne fait pas consensus. D'ailleurs, c'est l'association de son comté de Rosemont qui a proposé de la réintégrer dans le programme du PQ.

Le report du référendum à un deuxième mandat péquiste ne devrait pas poser de problème. Le président de QS, Andrés Fontecilla, parle de « calendes grecques », mais le programme de QS prévoit simplement d'« enclencher dès son arrivée au pouvoir, une démarche d'Assemblée constituante ». Il n'y a pas d'échéancier précis pour la tenue du référendum au cours duquel la population serait appelée à se prononcer sur ses recommandations.

C'est sur la composition de cette assemblée constituante qu'on ne s'entend pas. QS propose qu'elle soit élue au suffrage universel, de sorte que la majorité de ses membres seraient vraisemblablement des fédéralistes qui n'auraient aucune envie de rédiger la constitution d'un Québec indépendant. Il est même étonnant que cette contradiction n'ait pas sauté aux yeux des solidaires.

Comme par hasard, M. Lisée a choisi la semaine précédant le conseil national de QS pour accorder une entrevue à *La Presse* dans laquelle il indiquait que les questions identitaires passeraient au second plan. Durant la course à la chefferie, sa charte de la laïcité 2.0, ses interventions sur l'immigration ou sur le port de la burqa avaient été très mal accueillies à QS, pour qui un Québec souverain doit nécessairement être « inclusif ». En matière d'identité, M. Lisée reconnaît que le PQ et QS ont des approches « différentes », mais certains les jugent plutôt incompatibles.

Il y a des limites à plaire à tout le monde en même temps. Dans son discours de victoire, M. Lisée a aussi tendu la main aux caquistes, leur faisant notamment valoir la timidité de la CAQ en matière de francisation des nouveaux immigrants.

Les nouvelles mesures proposées dans le récent rapport de la députée Claire Samson, qui propose la francisation obligatoire des immigrants, ont reçu l'appui enthousiaste du Mouvement Québec français (MQF), qui y voit un exemple pour tous les partis. À QS, on estime simplement que l'État a le devoir d'offrir aux nouveaux arrivants les moyens d'apprendre le français, sans obligation de leur part.

Il est possible que le changement de garde qui paraît imminent à QS crée un climat plus favorable à la conclusion d'une alliance entre le PQ et QS, à laquelle Françoise David a toujours semblé particulièrement réticente. L'adhésion à une vision résolument progressiste demeurera cependant une condition non négociable, peu importe la nouvelle direction.

Le premier budget présenté par le gouvernement Marois, perçu à QS comme une véritable trahison des idéaux de la social-démocratie, avait compromis d'entrée la possibilité d'une entente. Même quand il a été renvoyé dans l'opposition, le PQ n'a jamais remis en question l'échéancier du retour à l'équilibre budgétaire imposé par le gouvernement Couillard, même s'il a dénoncé les politiques d'austérité que cela impliquait.

Avec le retour à l'équilibre, un gouvernement péquiste serait d'autant plus en mesure de faire le réinvestissement dans les services réclamé par QS que M. Lisée a déjà indiqué qu'il n'y aurait pas de diminution d'impôt. Le PLQ et la CAQ ne se gêneront cependant pas pour en promettre une. À l'approche des élections, la tentation de leur emboîter le pas sera très forte. Se lancer en campagne en promettant de ne pas baisser les impôts est assez hasardeux.

mdavid@ledevoir.com

TOUT-PETITS

Parents soutenus, familles non violentes

Selon une chercheuse, le stress contribue à un climat agressif

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

La vie coûte de plus en plus cher pour les familles, les parents sont stressés et cela se répercute probablement sur le climat familial, observe la chercheuse Marie-Eve Clément, à propos des données dévoilées lundi sur la violence faite aux enfants. Selon l'Observatoire des tout-petits, un enfant sur deux de 6 mois à 5 ans est victime de violence physique mineure. Pour la professeure à l'Université du Québec en Outaouais, il faut voir ces données comme un véritable enjeu de société.

La titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la violence faite aux enfants a participé aux études de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) d'où proviennent ces données. « Une part de plus en plus grande du budget des familles va au logement, et probablement aussi à la garderie », indique-t-elle. En raison du faible accès aux services spécialisés dans le réseau de la santé, les familles doivent souvent payer lorsqu'elles ont besoin d'orthophonie ou d'ergothérapie, ce qui nécessite de travailler davantage. Conséquence, dit M^{me} Clément: pendant que le stress parental augmente, environ la moitié des parents ont peu ou pas accès à des mesures de conciliation travail-famille.

L'Observatoire, qui est financé par la Fondation Lucie et André Chagnon, a déterminé que la violence physique « mineure » touche 44 % des enfants de six mois à 5 ans. Ce type de violence est décrite comme le fait de brasser un enfant de plus de deux ans, de donner une tape sur la main ou le bras ou de taper les fesses à mains nues. La proportion était de 56 % en 2004. La violence psychologique répétée toucherait aussi 44 % des tout-petits. On entend par là le fait de crier après un enfant ou de menacer de le frapper, de jurer après lui, de menacer de le placer en famille d'accueil ou de l'insulter.

Statistiques

Ces données sont tirées d'une étude publiée en 2013 par l'ISQ. Plusieurs centaines de parents d'enfants de 6 mois à 17 ans avaient été sondés en 2012. Selon cette enquête, 98 % des enfants avaient aussi bénéficié de stratégies éducatives non violentes de la part des adultes habitant avec eux. L'Observatoire a analysé à nouveau ces données pour la tranche d'âge des 6 mois à 5 ans, ce qui est une première.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'Observatoire des tout-petits estime que la violence « mineure » touche 44 % des enfants de six mois à cinq ans.

La violence physique sévère touche 4,2 % des enfants, et ce de manière stable depuis 1999.

« Le fait qu'un enfant sur deux ait vécu une punition corporelle, ça me questionne », dit M^{me} Clément. Les parents savent que ce n'est pas la solution, mais ils ne savent pas quoi faire. »

C'est pourquoi elle croit que l'éducation parentale aux stratégies non violentes devrait être plus répandue, et ce, pourquoi pas, sur les lieux de travail.

« Les parents ont aussi moins de temps à passer avec leur enfant, et c'est un des facteurs qui diminuent l'efficacité de la discipline », ajoute-t-elle. C'est pourquoi les mesures de conciliation travail-famille doivent être centrales dans la prévention de la violence.

Selon elle, médecins, infirmières, éducatrices et enseignants devraient également être mieux outillés pour donner des conseils aux parents à bout de souffle.

« C'est vrai que c'est culpabilisant, de gros titres dans les médias indiquant que la moitié des parents usent de violence », reconnaît-elle. Reste qu'il y a un risque d'escalade.

Argent frais pour les CPE

Les centres de la petite enfance (CPE) fondent de l'espoir dans le changement de ton de Québec, qui a annoncé un investissement supplémentaire de 30 millions de dollars dans les services de garde subventionnés pour l'année en cours. Devant un auditorium bondé à la Grande Bibliothèque, à Montréal, le ministre de la Famille, Sébastien Proulx, a profité du lancement de la Grande Semaine des tout-petits pour dévoiler l'attribution des sommes. L'enveloppe se traduira par un investissement de 140 \$ par enfant pour l'achat de matériel éducatif, la réalisation d'activités culturelles et la formation du personnel. Le président de l'Association québécoise des CPE, Louis Sénécal, s'est réjoui que le gouvernement « reconnaisse que la qualité requiert un investissement ». « Mais c'est une goutte d'eau dans l'océan des surplus. On va certainement demander plus que ça, si les tout-petits sont une priorité, il faut que le gouvernement démontre son sérieux. » La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) a aussi affirmé par voie de communiqué que le réinvestissement était « trop modeste pour combler les besoins criants du milieu ». La CSQ estime à 300 millions les compressions subies par le milieu des services de garde depuis 2014.

Quand on crie, qu'on donne une tape, c'est un drapeau rouge. Mais plutôt que de culpabiliser les parents, il faut offrir des solutions. »

Autres données tirées de l'étude de l'Observatoire, entre 2004 et 2013, environ 11 000 enfants sont sortis de la pauvreté. En effet,

la proportion de tout-petits vivant dans une famille à faible revenu est passée de 18,5 % à 12,9 %. La proportion de mères n'ayant pas terminé ses études secondaires ou étant sans emploi a aussi reculé.

Le Devoir

CONVERGENCE SOUVERAINISTE

Lisée voit un « point tournant »

Le chef du PQ salue l'ouverture de Québec solidaire à une convergence « progressiste »

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Un « point tournant » très positif: c'est en applaudissant que Jean-François Lisée a accueilli lundi l'ouverture de Québec solidaire à envisager des alliances progressistes pour battre les libéraux en 2018. « On est sur les rails pour arriver » à un partenariat concret, estime le chef du Parti québécois.

« Le message envoyé par Québec solidaire [QS], c'est que la priorité absolue est de se débarrasser du gouvernement libéral le plus toxique de l'histoire », a lancé M. Lisée en point de presse à Montréal. Je pense que ça reflète bien la volonté de tous ceux qui veulent un changement. »

Ainsi, en lieu et place d'une convergence souverainiste, c'est peut-être plutôt une « convergence progressiste » qui émergera au bout du compte.

« Pour moi, c'est vraiment un point tournant », dit M. Lisée. Nous sommes deux partis différents, il n'y aura jamais de fusion entre le PQ et QS, on va continuer à avoir des choses très différentes à dire. Mais on a un point de convergence important: c'est qu'il faut additionner nos forces pour avoir un vrai changement en 2018. »

Lors d'un conseil national tenu samedi, les membres de QS ont adopté une résolution pour ouvrir un chantier sur « les convergences et les alliances possibles » entre le parti et des « mouvements sociaux



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Jean-François Lisée s'est réjoui d'apprendre l'ouverture de QS, lundi.

et politiques » qui partagent la même vision. Notamment: fin de l'austérité, égalité hommes-femmes, fin du développement des hydrocarbures et réforme du mode de scrutin.

« Je regarde la liste des propositions et je dis: ça nous ressemble », soutient Jean-François Lisée. Il n'y a pas de raison d'être en désaccord [là-dessus]. »

Sur d'autres sujets — notamment l'identité —, M. Lisée a fait valoir à plusieurs reprises que les divergences étaient « normales » et

que des assouplissements sont possibles. « On a senti dans la population, chez les progressistes, qu'on peut se chicaner sur plein de choses, mais pas sur le fait que les libéraux doivent partir. Et donc, ça nous conduit à mettre un peu plus d'eau dans notre vin pour arriver à cet objectif. »

Souveraineté

Reste à voir ce que cela veut dire sur un enjeu précis: la souveraineté. En entretien avec *Le Devoir* lundi, le président de QS, Andrés

Fontecilla, a indiqué que les divergences de vues de QS et du PQ sur l'enjeu référendaire demeurent un « blocage important, autant qu'il y a six mois ». En mai, QS exigeait une « démarche claire [en faveur de la souveraineté] dès le premier mandat » avant de conclure une alliance formelle avec le PQ: une position qui tient, dit M. Fontecilla.

La résolution adoptée samedi parle d'une alliance avec des groupes ou des partis qui « s'engagent à porter lors de la prochaine campagne électorale un projet politique inclusif pour la réalisation de la souveraineté ». QS a d'ailleurs décidé de maintenir sa participation aux travaux des Organisations unies pour l'Indépendance du Québec (OUI Québec), un geste que la présidente Claudette Carbonneau a jugé « très encourageant pour la convergence des forces [souverainistes] ».

Sauf que dans le même temps, M. Fontecilla répète que « l'important est de battre Philippe Couillard sous l'aval d'une alliance progressiste. On ne parle pas [dans la résolution de samedi] d'une démarche qui mène à une décision sur le statut constitutionnel du Québec. »

C'est peut-être pourquoi Jean-François Lisée dit qu'il n'est pas « pas inquiet » pour la question référendaire. « Le pas qui a été franchi samedi est important. » Et là-dessus, M. Fontecilla est d'accord: « c'est un pas fondamental. »

Le Devoir

ACTUALITÉS

PIPELINE 9B

La CMM exige des réponses de l'ONE

ALEXANDRE SHIELDS

La multiplication de travaux de réparations sur le pipeline 9B d'Enbridge a incité la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) à écrire à l'Office national de l'énergie afin d'avoir l'heure juste sur l'état de cette canalisation, qui transporte chaque jour plus de 270 000 barils de brut en sol québécois.

Le Devoir révélait lundi que la pétrolière Enbridge avait mené des travaux sur son pipeline à 63 reprises depuis décembre 2015, soit depuis qu'il sert à acheminer du brut vers Montréal. Un total de 22 réparations ont été effectuées sur la seule portion québécoise. Une situation qui démontre que l'entreprise connaît des problèmes de dégradation de son pipeline, a d'ailleurs conclu un expert de ce type d'infrastructures.

Dans la foulée des informations dévoilées lundi, la CMM a fait parvenir une lettre à l'Office national de l'énergie (ONE) afin d'obtenir un « état de situation », a confirmé un porte-parole de l'organisation, François Desrochers.

« On demande la liste des interventions en cours et prévues au cours des prochains mois en fonction des problèmes qui ont été détectés lors des inspections internes », a-t-il précisé.

Lorsque Le Devoir lui a demandé si d'autres travaux étaient prévus au cours des prochains mois, Enbridge a répondu la semaine dernière que des « travaux d'entretien préventif » sont prévus « pendant la durée du cycle de vie opérationnel du pipeline ».

Au cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Pierre Arcand, on a indiqué qu'il appartient à l'ONE de faire respecter les conditions d'exploitation sécuritaire du pipeline 9B. Québec a toutefois dit effectuer un suivi par l'entremise de l'Unité de vigilance permanente sur les hydrocarbures.

Le Devoir



RENAUD PHILIPPE LE DEVOIR

Cohabitat est un projet d'habitation alternative, à Québec. Ses résidents sont propriétaires de leur logement, mais ont accès à une « maison commune », où ils partagent des moments entre voisins.

Le projet Cohabitat l'emporte contre la Régie du bâtiment

La victoire en Cour supérieure représente un précédent

ISABELLE PORTER à Québec

La Cour supérieure donne raison au complexe résidentiel Cohabitat dans le différend opposant à la Régie du bâtiment (RBQ). La décision, qui risque de faire jurisprudence, lève un obstacle majeur pour les projets d'habitation alternatifs de ce genre au Québec.

Le jugement rendu le 17 novembre vient valider la décision rendue dans cette affaire par la Commission des relations de travail en 2014. « C'est une victoire pour nous et pour tous les groupes en démarrage », a déclaré Evelyne Gueppe, présidente du conseil d'administration de Cohabitat Québec.

Situé à proximité du Cégep Garneau, Cohabitat-Québec inclut 42 copropriétés divisées gérées en coopérative de solidarité. Il s'agit du seul complexe de ce genre au Québec, mais d'autres sont en développement un peu partout dans la province. « Juste dans la région de Québec, il y a deux groupes. Il y en a un à Rivière-du-Loup, un à Sherbrooke et plusieurs dans la région de Montréal », signale M^{me} Gueppe.

Rappelons que Cohabitat est une formule d'habitation qui

visé à cultiver la vie en groupe. Ses résidents sont propriétaires, mais partagent une grande partie de leur quotidien avec leurs voisins. Un maximum d'activités se déroulent dans une « maison commune » qu'ils ont financée ensemble et qui compte une grande salle à

Les résidents du complexe plaident qu'ils sont constructeurs-propriétaires et qu'ils sont une coopérative de solidarité

manger pour tous, des chambres d'amis disponibles sur réservation, une salle de jeu pour les enfants et une buanderie.

Un statut à définir

Le différend avec la Régie du bâtiment portait sur le statut légal de Cohabitat. Les résidents du complexe plaident qu'ils sont constructeurs-propriétaires et qu'ils sont une coopérative de solidarité à but non lucratif. Or la Régie estimait que le groupe devait être considéré comme un entrepreneur en construction et obtenir les licences associées à ce rôle.

Pendant la construction du complexe en 2011, la Régie avait menacé de fermer le chantier si Cohabitat ne se dotait pas de licences d'entrepreneurs. Le collectif s'exposait de surcroît à une amende de 32 000\$ pour la

journée de construction passée sans ces papiers.

Après avoir perdu devant la Commission des relations de travail (CRT) dans cette affaire en 2014, la RBQ avait contesté cette décision en Cour supérieure. Or le juge Simon Hébert a conclu que la

commissionnaire de la CRT ne remettait « pas en cause les objectifs de la Loi » et qu'elle avait bien fait de tenir compte de la « situation unique et innovatrice » qui lui était présentée.

Il souligne que l'objectif de la Loi vise « la protection du public en assurant la qualité des travaux de construction et la qualité professionnelle des entrepreneurs » et que donner le statut d'entrepreneur à Cohabitat équivaldrait à « imposer aux membres de cautionner personnellement un plan de garantie dont ils seraient les bénéficiaires ». « Avec la jurisprudence qui est maintenant établie, on peut aller de l'avant avec ce genre de projet là », a commenté l'avocat de Cohabitat, M^{re} Jean-Pierre Pelletier. Reste à savoir si la RBQ décidera de porter la décision en appel. Or selon M^{re} Pelletier, ce serait « de l'acharnement ». A la Régie du bâtiment (RBQ), on n'a pas été en mesure de commenter le jugement lundi.

Le Devoir

Coffre-fort virtuel : « Ça n'a pas marché », admet Labeaume

ISABELLE PORTER à Québec

Le maire de Québec, Régis Labeaume, reconnaît qu'il a échoué avec son projet de coffre-fort virtuel, mais fait valoir que ses autres réussites, comme l'amphithéâtre, compensent cet échec.

« On a essayé de faire pour le mieux et ça n'a pas marché. C'est tout », a laissé tomber le maire en marge d'une annonce sur un autre sujet lundi. Ce projet, dit-il, est « raté », mais « il y en a beaucoup qu'on a réussis. Par exemple un amphithéâtre à 30 millions [de dollars] de moins. »

Projet-pilote

Le coffre-fort virtuel est un projet-pilote lancé en 2009 qui devait permettre aux citoyens de régler des transactions avec la Ville sans papier, mais de façon sécuritaire, au moyen d'une carte à puce.

Le maire s'était lancé dans ce projet après avoir rencontré le groupe Almerys lors d'une mission en France. La ville avait par la suite acheté 30 000 cartes à puce de la compagnie pour un montant de 900 000\$. D'autres dépenses — des études et du temps en ressources humaines — ont fait passer les débours totaux à 1,5 million de dollars.

Or, sur les 30 000 cartes, seulement 900 avaient trouvé preneur. La Ville a par la suite cherché à réorienter le projet. Sans succès. Vendredi, Le Journal de Québec a révélé qu'elle l'avait enterré sans crier gare en juillet dernier.

Invité à réagir lundi, le maire n'a pas voulu donner de détails. « C'est parce que ça fait cinq ans qu'on en parle, c'est raté, c'est tout. [...] L'idée était bonne, mais ça n'a pas fonctionné. »

Le Devoir



FRANCIS VACHON LE DEVOIR

Régis Labeaume

Sa réaction a fait bondir l'opposition. « C'était la panacée. Il était enthousiaste. A tel point que la ville a englouti 1,5 million dans un projet que personne ne demandait et pour lequel on ne voyait aucune utilité », a déclaré le chef Paul Shoiry. C'est choquant. »

Plus tard au conseil municipal, le maire en a reparlé en soulignant que sur le 1,5 million investi, 900 000\$ provenaient du gouvernement du Québec. « On était en innovation technologique. Ça n'a pas marché. L'investissement provenait de l'argent des gouvernements. [...] La Ville a payé 28% de la facture; le gouvernement 72% de la facture », a-t-il dit.

La Ville est par ailleurs toujours en relations d'affaires avec l'entreprise Asentri, qui s'était aussi engagée à investir dans un bunker à données. Selon le maire, la Ville pourrait récupérer 150 000\$ en cas de désistement de la compagnie. « Ce qui ferait qu'au total, sur 1 250 000 \$, le coût de la Ville, des payeurs de taxes, serait de 200 000 \$. »

La diplomatie devra se faire à Québec

Il n'est plus question que le gouvernement rencontre des dignitaires étrangers à Montréal, martèle le maire de Québec. « Ça va être à Québec à l'avenir, a-t-il déclaré. Alors, lorsque ce ne sera pas tenu à Québec, je vais appeler qui de droit et je vais dire: "pourquoi vous n'avez pas été capables de venir à Québec?" Et j'exigerai une réponse. » Jeudi dernier, Le Devoir révélait que près de la moitié de ces rencontres s'étaient déroulées à Montréal au cours de la dernière année. Le projet de loi sur la capitale nationale (109), qui est actuellement en commission parlementaire, établit que Québec est « le lieu privilégié et prioritaire » de l'accueil des dignitaires étrangers en visite au Québec, des rencontres diplomatiques, des sommets gouvernementaux, des grandes rencontres politiques et des négociations importantes, de toute nature, auxquels prend part le gouvernement.

É.-U. : un policier est tué et trois autres blessés

San Antonio — Deux policiers ont été atteints par balles lors d'incidents distincts aux États-Unis dans les derniers jours, dans ce que les autorités appellent des attaques ciblées. Un agent a été touché mortellement à San Antonio, au Texas. Un autre a subi de graves blessures après avoir été atteint de deux balles au visage, à Saint-Louis, mais il devrait survivre. Deux autres policiers ont également été blessés dimanche soir, mais on ne sait pas s'il s'agissait d'attaques ciblées. Un détective de San Antonio qui dressait une contravention a été abattu devant le quartier général de la police dimanche matin, par un automobiliste qui est arrivé derrière lui.

Associated Press

Un agent de la GRC coupable de maltraitance envers son enfant

Ottawa — Un agent suspendu de l'escouade antiterrorisme de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a été reconnu coupable d'avoir gravement maltraité son garçon de 11 ans. L'enfant avait notamment été enchaîné dans le sous-sol familial et avait été brûlé avec un allume-barbe-

cue. L'homme de 44 ans, qui ne peut être nommé afin de protéger l'identité de la jeune victime, avait été accusé après que son fils eut été retrouvé émacié par un voisin.

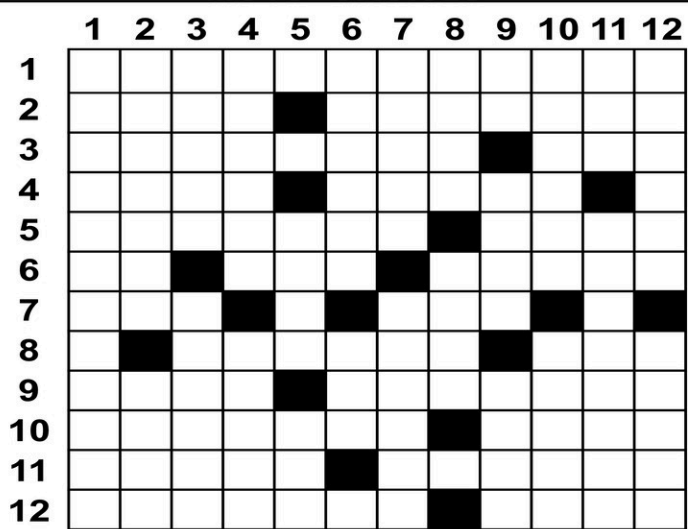
La Presse canadienne

Québec ouvert à une rencontre avec la FFQ

Le gouvernement du Québec se dit prêt à rencontrer la Fédération des femmes du Québec (FFQ), laquelle a lancé dimanche un signal d'alarme au sujet de sa santé financière. L'attaché de presse de la ministre de la Condition féminine, Lise Thériault, a indiqué lundi que le cabinet n'avait reçu aucune demande pour l'heure, mais qu'il serait « bien entendu ouvert à l'idée de rencontrer » la FFQ. M^{me} Thériault et son cabinet ont eu des contacts avec la FFQ en mars et en mai. La présidente de la FFQ, Mélanie Sarazin, affirme que la situation est très inquiétante sur le plan financier et elle souhaite que les ordres de gouvernements occupent une plus grande place dans le financement de l'organisme. À l'heure actuelle, l'appui étatique avoisine 20%. Par ailleurs, une agente de Condition féminine Canada (CFC) a indiqué qu'aucun financement n'est offert pour les activités courantes, mais que, pour des projets, « CFC communique régulièrement avec la FFQ afin d'explorer des possibilités de financement ».

Le Devoir

MOTS CROISÉS



3321

HORIZONTALEMENT

- Relève.
- Barre - Qui n'est pas exagérée.
- Personnage créé par Antonine Maillet - Personnage biblique.
- Qui t'appartient - Consacrée.
- Donnés violemment - Dans la Bible, il désigne tous les faux dieux.
- Traditions - Ruisselets - Divinité à cornes et à pieds de chèvres.
- Fait ha ha - Conifère qui porte des cônes.
- Fait d'apparaître (pl.) - Plus que deux fois.
- Remorqué - Animal fabuleux.
- Qui se passent entre amis - Instrument d'appel.
- Gaz bleu, odorant, dangereux à respirer - Relatif à une suite.
- Jeune fille - Sert à suspendre.

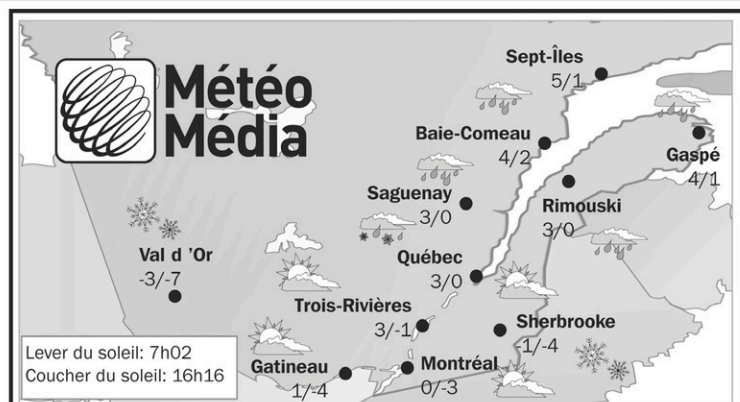
VERTICALEMENT

- Retour des Bourbons sur le trône de France en 1814.
- Moins liquide - Sept plus quatre.

- Ils sont venus rendre hommage à l'enfant Jésus - Vieil allemand.
- Préconiser - Vaisseau.
- Gros nuage épais - Flaque.
- Animaux unicellulaires - Site de Brooklyn.
- Fruits du pin - Froissé.
- Jardin de délices - Il perçoit les impôts.
- Préfixe - Leur langue est proche du malais - Il mange les petits enfants.
- Pour fixer un avion - Adjectif numéral.
- Qui a vu le jour - Sur la tête des insectes.
- Édifice consacré au culte d'une divinité - Instrument pour tracer des lignes.

1 RASECAMPAGNE
2 EMERIALCOOL
3 BERSAGLIERL
4 ANE PRES ICI
5 RENTRE SALOP
6 BRISE MERLUS
7 ATASSE AEDE
8 TUER CLASSE
9 INISOETE PO
10 FAISAN REGIT
11 ULMISTE LEE
12 ASSIENE SOUDE

SOLUTION DU DERNIER



Canada	Auj.	Demain	Le Monde	Auj.	Demain
Edmonton	Var -2/-6	Var -3/-7	Londres	Ave 12/6	Var 11/9
Moncton	Nei 3/1	Plu 5/0	Los Angeles	Sol 19/11	Sol 21/11
Saint-Jean	Nei 3/2	Sol 6/-1	Mexico	Sol 21/9	Sol 21/9
Toronto	Sol 3/4	Var 2/1	New York	Sol 6/-1	Sol 7/3
Vancouver	Plu 7/6	Plu 8/6	Paris	Var 11/7	Plu 13/8
Winnipeg	Nei 2/-1	Nua 2/-3	Tokyo	Sol 17/11	Ave 13/4

Montréal	Ce soir	Demain	Jeu	Vend
Aujourd'hui	0	1/3	2/1	3/1
Ciel variable.	Ciel variable.	Ciel variable.	Plutôt nuageux.	Pluie et neige (pdp 60%).
Québec	Ce soir	Demain	Jeu	Vend
Aujourd'hui	3	5/-1	3/-1	2/0
Nuageux avec éclaircies.	Ciel variable.	Passages nuageux.	Ciel variable.	Quelques flocons (pdp 60%).
Gatineau	Ce soir	Demain	Jeu	Vend
Aujourd'hui	1	1/-1	2/0	2/1
Nuageux avec éclaircies.	Ciel variable.	Passages nuageux.	Plutôt nuageux.	Pluie et neige (pdp 70%).

Pour que le pique-nique ne tombe pas à l'eau, accédez en tout temps à la météo.

Téléchargez MétéoÉclair sur votre téléphone intelligent.

Météo Média



ACTUALITÉS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Au revoir, l'automne

L'hiver a doucement pris le dessus sur l'automne à Montréal, où cinq centimètres de neige sont tombés depuis dimanche soir. Ailleurs dans la province, la transition a été plus brutale : jusqu'à une quinzaine de centimètres de neige ont été recensés en Estrie et dans les Laurentides. Les chutes de neige, qui ne sont pas les premières à survenir cette saison, sont généralisées sur l'ouest et le sud de la province, a rapporté Environnement Canada. A Montréal, la neige devrait être de retour jeudi et s'installer jusqu'à samedi

La consommation de cannabis est en hausse chez les 15 ans et plus

CAROLINE ST-PIERRE

Au moment où le processus de légalisation de la marijuana est bien enclenché au Canada, des données publiées lundi par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) révèlent que la consommation de cette drogue chez les personnes de 15 ans et plus a augmenté entre 2008 et 2014-2015, passant de 12 à 15%.

L'étude de l'ISQ précise que cette hausse est surtout attribuable à la consommation dite « occasionnelle », soit une personne ayant consommé du cannabis moins d'une fois par mois ou une à trois fois par mois au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête.

L'enquête révèle par ailleurs que c'est dans la population des 18 à 24 ans que l'on retrouve la plus forte proportion de consommateurs occasionnels.

Cette tendance à la hausse n'est pas nouvelle, bien que l'Enquête québécoise sur la santé de la population, qui a fourni les données utilisées dans l'étude sur le cannabis, n'ait été réalisée qu'à deux reprises jusqu'à maintenant, soit en 2008 et 2014-2015.

« En consultant la littérature quand on a voulu faire ce bulletin-là, on s'est aperçus que des études aux États-Unis aussi constataient qu'il y avait une

augmentation de la consommation de cannabis à travers le temps et, tout dernièrement, Santé Canada a publié des données de Statistique Canada qui soulignaient également une augmentation de la consommation de cannabis au cours de la dernière décennie », explique Monique Bordeleau, coordonnatrice à l'ISQ.

« C'est une évolution qu'on retrouve ailleurs, dans d'autres pays, ajoute-t-elle. Le Québec ne fait pas figure à part quand on parle d'augmentation de la

«Le Québec ne fait pas figure à part [...], c'est un phénomène qu'on retrouve aux États-Unis, entre autres, et dans le reste du Canada»

consommation de cannabis, c'est un phénomène qu'on retrouve aux États-Unis, entre autres, et dans le reste du Canada. »

Portrait démographique

Les chercheurs se sont attardés aux variables permettant de prédire l'appartenance au groupe des consommateurs occasionnels de cannabis, de même qu'à celui des consommateurs réguliers, soit les personnes ayant consommé cette drogue une fois par semaine, plus d'une fois par semaine ou

tous les jours au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête. Pour ce faire, ils ont comparé le groupe des consommateurs occasionnels, puis celui des consommateurs réguliers à celui des non-consommateurs, afin de déterminer s'il existait des similitudes entre les deux groupes de consommateurs.

« Il y a quand même pas mal de similitudes entre les consommateurs occasionnels et réguliers. Ce qu'on remarque, c'est que le fait d'être un homme, d'être âgé de 18 à 24 ans, de vivre seul, d'être né au Canada, ce sont des caractéristiques socio-démographiques où [les gens] ont une plus grande propension à être des consommateurs occasionnels ou des consommateurs réguliers », souligne M^{me} Bordeleau, ajoutant que d'autres facteurs, comme le tabagisme, les pensées suicidaires et la consommation de drogue entraient aussi en ligne de compte.

Le fait de présenter un niveau élevé de détresse psychologique est cependant associé à la consommation régulière de cannabis, mais pas à la consommation occasionnelle, indique l'étude. Les étudiants sont quant à eux plus enclins à s'inscrire dans la ca-

tégorie des consommateurs occasionnels, comparativement aux travailleurs, aux sans-emploi et aux retraités, une caractéristique que l'on ne retrouve pas du côté des consommateurs réguliers.

Pour ce qui est du fait que les hommes ont une probabilité plus forte de consommer du cannabis, que ce soit de manière occasionnelle ou régulière, M^{me} Bordeleau précise que les analyses faites par les chercheurs ne permettent pas nécessairement de quantifier l'écart entre les deux sexes.

« Ce que ça nous permet [de dire], et ça sort assez clairement, c'est que les hommes ont une plus grande propension à consommer des drogues, que ce soit de façon occasionnelle ou régulière. Et même quand on le fait dans des analyses plus traditionnelles où on compare deux variables entre elles, on s'aperçoit qu'en 2014-2015, on a 12% des hommes qui sont des consommateurs occasionnels, contre 9% des femmes, alors il y a une différence entre les deux. Et il y a aussi une différence pour ce qui est de la consommation régulière, alors que les hommes sont 7% à avoir une consommation régulière, par rapport à 3% chez les femmes. »

La Presse canadienne

ESPIONNAGE

La Chine et la Russie veulent percer les secrets du Canada, selon le SCRS

JIM BRONSKILL à Ottawa

Le service canadien d'espionnage est on ne peut plus clair : la Russie et la Chine tentent toujours de voler au Canada d'importants secrets militaires, politiques et industriels.

Le Service canadien de renseignement de sécurité (SCRS), qui n'a pas l'habitude de nommer aussi clairement les pays qui constituent une menace à la sécurité nationale, lance cet avertissement direct dans des notes d'information préparées pour le directeur de l'agence, Michel Coulombe.

Au moment où le Canada doit faire face au problème posé par les extrémistes inspirés du djihad, les menaces d'« espionnage classique » demeurent toujours une préoccupation, rappelle le SCRS. Or, « la Russie et la Chine, en particulier, continuent de cibler les renseignements classifiés et la technologie, de même que des représentants et l'appareil du gouvernement ».

Les notes d'information, que M. Coulombe devait utiliser en mars devant le Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, ont été obtenues par La Presse canadienne grâce à la Loi sur l'accès à l'information.

Inquiétudes

La porte-parole du SCRS, Tahera Mufti, n'a pas voulu donner de détails sur des aspects spécifiques des enquêtes, mais elle a insisté sur l'inquiétude générale de l'agence d'espionnage. Elle a ainsi souligné que « le Canada demeure une cible pour les activités traditionnelles d'espionnage de la part d'un certain nombre d'États étrangers, qui continuent de recueillir de l'information politique, économique et militaire au Canada par des méthodes clandestines ».

« Des États et d'autres entités à l'étranger ont des intérêts — politiques, économiques et territoriaux — et chercheront à servir ces intérêts par une variété de moyens. Certains le feront par le biais de l'espionnage et

d'interférence, ciblant l'économie, les intérêts et actifs stratégiques, les institutions sociales et des membres de la diaspora », a expliqué M^{me} Mufti.

Des responsables de la sécurité de pays occidentaux préviennent souvent que le « bon vieux espionnage » n'a pas cessé depuis la fin de la guerre froide, et que certains événements qui ont fait l'actualité récemment sont là pour le rappeler. Il y a trois ans, un officier subalterne de la Marine canadienne, Jeffrey Delisle, a été condamné à 20 ans de prison après avoir reconnu en cour qu'il avait transmis des renseignements secrets à la Russie, en échange d'argent, sur une base régulière pendant plus de quatre ans.

Plus récemment encore, des responsables américains ont accusé Moscou d'avoir dérobé des courriels du Parti démocrate qui ont embarrassé la candidate Hillary Clinton lorsque WikiLeaks les a publiés. La Russie a nié toute implication dans cette fuite.

Interrogé sur la note d'information du SCRS, le porte-parole de l'ambassade de Russie au Canada, Kirill Kalinin, a admis que la « collecte d'information » constitue un des piliers de la sécurité nationale de tout pays. Mais il soutient que le monde doit surtout s'inquiéter des activités d'espionnage américaines. À la suite des révélations d'Edward Snowden, il est de notoriété mondiale que les aptitudes de l'Agence américaine de sécurité nationale (NSA) sont « sans égal dans le monde », indique M. Kalinin.

Il y a deux ans, Ottawa a soutenu que la Chine s'était introduite dans le réseau informatique du Conseil national de recherches, ce qui avait provoqué par la suite l'interdiction de tout le système de technologie de l'information pendant une longue période. Pékin a nié son implication et accusé le Canada de lancer des allégations gratuites.

La Presse canadienne



Le directeur du SCRS, Michel Coulombe



Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

Japon : un fort séisme au large de Fukushima

Tokyo — Un fort séisme s'est produit mardi matin dans le nord-est du Japon, au large de Fukushima, déclenchant un tsunami près de la centrale nucléaire accidentée en mars 2011, mais aucun dégât n'a été rapporté dans l'immédiat. La secousse de magnitude de 7,4 est survenue à 5 h 59 à une profondeur d'une dizaine de kilomètres, selon l'Agence météorologique nationale (6,9 selon la méthode de l'Institut géologique américain USGS). Peu après, « à 6 h 38, un tsunami d'un mètre a été mesuré » au niveau des centrales Fukushima Daiichi, touchée en 2011, et Fukushima Daini distante de 12 km. Agence France-Presse

BOLIVIE

La sécheresse mène au décret de l'« état d'urgence »

Sept des dix principales villes ont subi des coupures d'eau

La Paz — Le gouvernement bolivien a décrété lundi « l'état d'urgence national » pour lutter contre la pire sécheresse enregistrée depuis 25 ans, qui a provoqué des coupures d'eau dans sept des 10 principales villes du pays.

Cette pénurie d'eau a déjà déclenché des manifestations dans les rues de la capitale La Paz et des conflits qui menacent de dégénérer en affrontements dans la ville de Potosí (sud-ouest), entre des agriculteurs utilisant l'eau

pour arroser leurs plantations et des mineurs.

« Nous avons approuvé en Conseil des ministres un décret » déclarant « un état d'urgence national, en raison de la présence de sécheresse et d'un déficit hydrique dans différentes régions du pays », a annoncé le président Evo Morales à l'issue d'une réunion au siège de la présidence.

Le décret permettra « de mobiliser les moyens économiques pour répondre à un droit humain qu'est l'accès à l'eau », a

déclaré Evo Morales, expliquant que l'année 2016 avait été « la plus chaude des 100 dernières années ».

Devant la pénurie, l'entreprise publique de distribution d'eau EPSAS a annoncé que les coupures allaient encore s'amplifier à La Paz, où près de la moitié des quelque 80 000 habitants est touchée depuis plus de deux semaines et où l'eau ne devrait être distribuée que trois heures par jour.

Agence France-Presse

ÉDITORIAL

FINANCEMENT POLITIQUE

Remparts à bâtir

Les libéraux fédéraux ont dû être ravis en lisant les propos du directeur général des élections fédéral, Marc Mayrand, lundi. Le DGE a dit ne rien voir d'illégal dans ces cocktails privés de financement auxquels des ministres fédéraux assistent. Cela n'a rien d'illégal, mais l'éthique exige davantage, y compris des changements aux règles de financement.

Ln entrevue au *Hill Times*, Marc Mayrand a rappelé que les activités de financement sectoriel (que décrit mieux l'expression anglaise « *cash for access* ») n'étaient pas contraires à la loi électorale. Il a toutefois convenu qu'elles peuvent soulever des enjeux en matière d'éthique et de conflit d'intérêts. Il hésiterait toutefois à changer la loi. « Plus les contraintes sont perçues comme étant déraisonnables, plus il y a de gens qui peuvent être tentés par des procédés clandestins. C'est ce qui me préoccupe », a-t-il dit, évoquant au passage les problèmes connus au Québec.

Mais justement... Le scandale des prête-noms s'est produit au Québec sous un système similaire à celui en vigueur au fédéral. Seuls les individus pouvaient et peuvent encore donner aux partis, mais le plafond autorisé était à l'époque suffisamment haut pour rendre ce stratagème rentable aux yeux des entreprises peu scrupuleuses et désireuses d'influencer des politiciens. Depuis, la limite des dons individuels au Québec est passée de 3000\$ à 1000\$ en 2011 et à 100\$ au début de 2013. Au fédéral, la limite est d'un peu plus de 1500\$.

Aucun scandale de l'ampleur de celui qui a mené à la commission Charbonneau n'a été révélé à Ottawa, mais le fédéral n'est pas à l'abri des prête-noms. En septembre, le Commissaire aux élections nous apprenait qu'entre 2004 et 2011, d'anciens dirigeants de SNC-Lavalin avaient utilisé ce stratagème pour acheminer près de 110 000\$ vers le Parti libéral du Canada et plus de 8000\$ vers le Parti conservateur.

On ignore si c'est une exception ou la pointe de l'iceberg, mais une chose est sûre : quand un premier ministre et des ministres se livrent à des activités de financement sectoriel, ils donnent prise aux soupçons de conflit d'intérêts et se rendent vulnérables à des jeux de coulisses, même s'ils n'en savent personnellement rien.

Les libéraux se défendent en invoquant la loi. Ils enfreignent cependant la directive sur les activités de financement émise au lendemain des élections par M. Trudeau. Il y enjoignait aux ministres d'« éviter tout conflit d'intérêts, toute apparence de conflit d'intérêts et toute situation pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts ». Les libéraux nient l'avoir ignorée, mais refusent de laisser la commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique l'appliquer, comme le demandait une motion conservatrice à laquelle ils ont été les seuls à s'opposer la semaine dernière.

Cela serait pourtant une bonne chose, mais ce ne serait qu'un premier pas. Il faudra aller plus loin. Comme le dit le DGE, il ne peut y avoir de campagnes électorales sans argent, le défi est d'encadrer sa présence. Une solution dont personne ne parle et qui répondrait à la préoccupation de M. Mayrand serait le rétablissement de l'allocation par électeur, cette subvention accordée annuellement aux partis en fonction du nombre de votes obtenus.

En vigueur au fédéral entre 2004 et 2015, elle a été bonifiée au Québec lors de la dernière réforme. Par nécessité, peut-on dire, car sans elle, il aurait été impossible d'abaisser le plafond des dons sans encourager des manœuvres douteuses pour combler le manque à gagner des partis.

Le gouvernement libéral n'a rien dit à ce sujet, mais si l'éthique est une de ses priorités, il doit envisager le retour de l'allocation par électeur.

COLOMBIE

La paix, à force

L'interminable guerre civile qui déchire la Colombie depuis un demi-siècle n'a d'égal que les efforts du président Juan Manuel Santos pour y mettre fin. Il est tout à son honneur et à celui des chefs des FARC (Forces armées révolutionnaires de Colombie) d'avoir réagi dans un esprit de dialogue au rejet par référendum, le 2 octobre dernier, de l'accord de paix conclu après quatre longues années de négociations. Encaissant les revers, qu'il ne s'attendait pas à subir, M. Santos s'est tout de suite employé à ouvrir un « dialogue national » avec les tenants du non, droite dure et Églises évangéliques, emmenés par son ancien allié et nouveau rival, l'ex-président Alvaro Uribe.

Avec le résultat qu'il y a dix jours, le gouvernement et les FARC ont annoncé avoir conclu au terme de pourparlers marathons à La Havane un nouveau accord remanié qui prend en considération une partie des objections des opposants.

Un compromis important veut que les FARC aient accepté de céder tous leurs avoirs afin qu'ils puissent servir à dédommager les victimes. En définitive, deux principes de l'entente originale sont maintenus pour l'essentiel, dont celui portant sur la transformation du mouvement armé en parti politique. À condition de reconnaître les faits, les chefs guérilleros coupables de crimes graves pourront toujours se présenter au Congrès.

Quel accueil les opposants réserveront-ils à l'accord remanié? La part d'impunité induite par un accord de paix est d'office dérangeante. Comment se conjuguent, dans le devenir d'une société, le devoir de justice et le besoin de paix? Du reste, les Colombiens ont déjà été confrontés à ces questions dans les années 2000 lors de la démobilisation des forces paramilitaires Autodéfenses unies, largement considérées comme les principales responsables des violences commises pendant le conflit. Ses membres avaient bénéficié d'une large impunité en vertu de la loi Justice et Paix.

Cela dit, l'accord de paix, rejeté par seulement 50,2% des voix au référendum du 2 octobre, l'a été en bonne partie sur la base d'arguments totalement étrangers au conflit comme tel : en outre, les Églises ont réussi avec une désolante efficacité à exciter l'opposition en dénonçant, notamment, le fait que l'accord évoquait les droits de la communauté LGBT. En définitive, les arguments sexistes et homophobes ont pesé lourd dans le résultat référendaire. Le gouvernement en a pris acte dans la nouvelle entente. Autre chantier de réconciliation sociale...

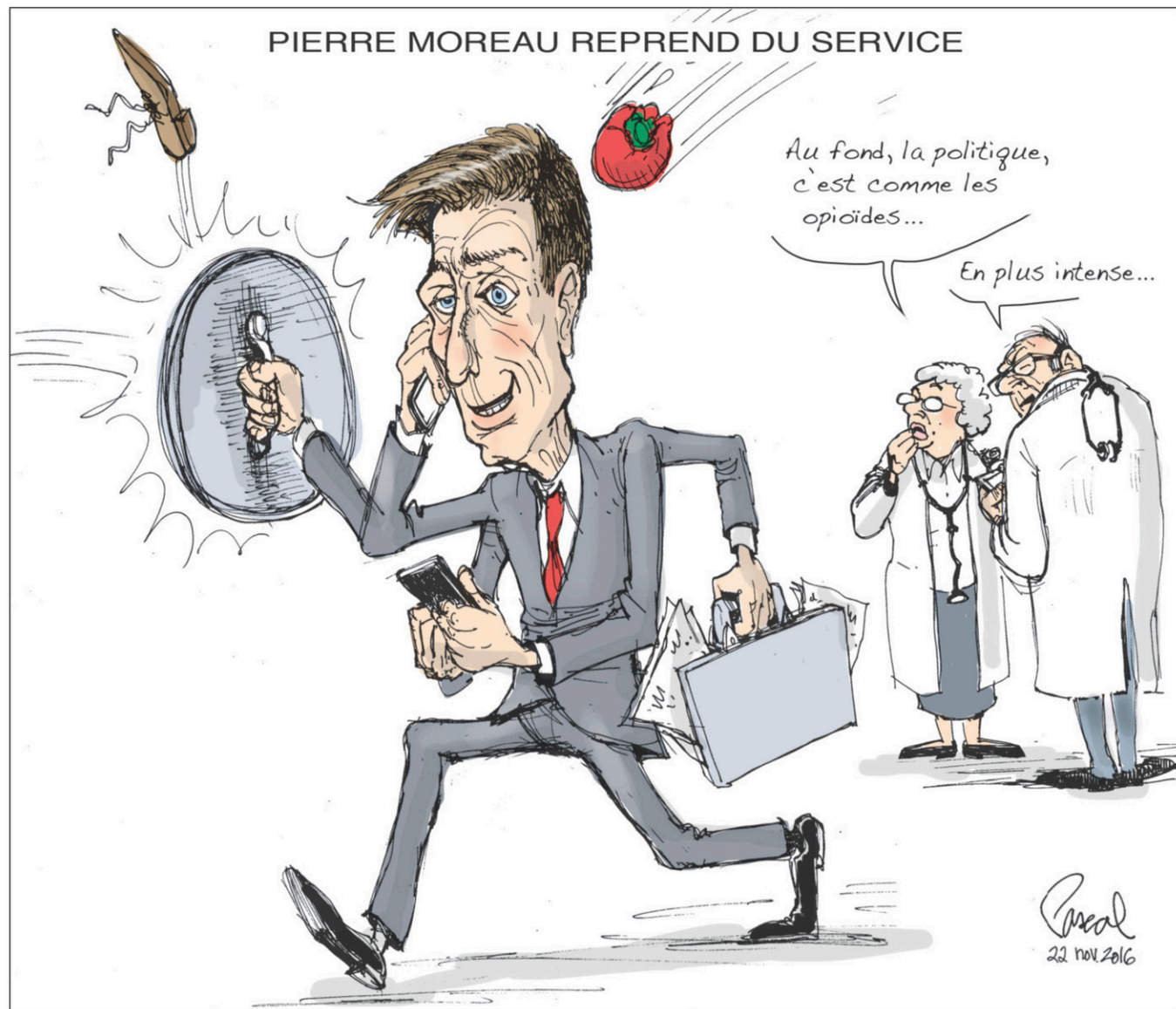
Et maintenant, quoi? M. Santos voulait faire œuvre démocratique utile en soumettant l'accord à référendum, alors que, comme président, il avait tous pouvoirs pour le signer.

Se risquera-t-il à tenir une autre consultation populaire? Improbable. Chat échaudé craint l'eau froide.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-présidente des ventes publicitaires LISE MILLETTE
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
 Adjoint PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENEY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

À pas de tortue

Le débat sur la convergence des forces souverainistes demeure un sujet délicat et fragile malgré l'extrême importance qu'il suscite sur la scène politique indépendantiste québécoise. En effet, à chaque occasion où le sujet apparaît à l'ordre du jour des assemblées de partis souverainistes, surgit une guéguerre de clocher qui menace la réalisation de la convergence.

Ainsi en est-il du dernier conseil national de Québec solidaire (QS) durant lequel les délégués se sont entendus sur l'objectif visant à se débarrasser des libéraux lors du prochain scrutin en 2018, un objectif qui, bien sûr, fait l'unanimité chez le PQ et ON.

Toutefois, dès que le mode d'accession à l'indépendance et le moment choisi pour lancer la consultation visant au référendum sont abordés, des différences fondamentales ressurgissent lorsque, entre autres, QS et ON préconisent la tenue d'un référendum au cours du premier mandat

d'un parti indépendantiste, une position rejetée par le PQ de Jean-François Lisée.

En bref, oui à la convergence, mais à pas de tortue, chaque parti demeurant sur ses positions sur des dossiers cruciaux... Conséquemment, je demeure fort sceptique par rapport au chemin raboteux sur lequel cette « ouverture » à la convergence est engagée!

Henri Marineau
 Québec, le 21 novembre 2016

La clairvoyance de Lise Bissonnette

Madame Bissonnette, Ce petit mot pour vous dire combien ma conjointe, Manuela, et moi avons apprécié votre article de ce matin « Pour une résistance ». C'est avec plaisir que je me ferai « multiplicateur d'information éclairée » de votre article pour continuer à chercher à faire surgir la vérité des faits et à assumer notre responsabilité de résistance. Nous

avons beaucoup apprécié ce refus d'actes de contrition qui n'ont pas lieu d'être. Votre clairvoyance nous donne le courage de nous lever contre toute tentative de mépriser les journalistes et les médias d'information en les qualifiant de boîtes à mensonges (M. Trump et autres dirigeants autoritaires) pour les discréditer et aller chercher des adhésions aveugles à leurs idées en dispensant de l'effort citoyen de s'informer.

Merci de nous rappeler de ne pas avoir honte de faire partie d'une élite intellectuelle chargée d'encourager le débat public et de contrer tous les « J'aime les gens non instruits », selon l'expression lancée par Donald Trump en campagne électorale.

Votre collaboration à Radio-Canada n'a pas de prix pour nous et nous est source de fierté. Merci pour tout.
 Pierre Prud'homme, directeur adjoint du Chic Resto Pop, et Manuela Banfi
 Le 21 novembre 2016

LIBRE OPINION

BOB WALSH, 1947-2016

La crème des chanteurs de blues

PIERRE « GOLY » JOBIN

J'ai rencontré Bob Walsh et sa musique au milieu des années 1970, au Bar Élite à Québec, alors que Guy Bélanger soufflait ses premières envolées d'harmonica publiques, avec lui, dans ce petit lieu intimiste à l'angle des rues Couillard et Saint-Jean.

Tout en intensité, en émotions et en intimité, ses prestations en solo, en duo ou en *band*, parfois, m'ont vite amené à considérer que Bob Walsh faisait partie de la crème des chanteurs de blues et que, s'il avait vécu à Chicago, là-bas, aussi, il aurait été considéré comme un grand chanteur du genre. C'est ce que je pense encore, aujourd'hui.

Bob Walsh, c'est une part importante de mon ADN. Même si, malheureusement, en tant que francophone semi-bilingue à l'époque, je ne comprenais pas toutes les paroles des chansons folk qu'il interprétait, j'étais amené, entraîné dans ce monde magique par son pouvoir d'évocation hors pair et sa manière inspirante et personnelle.

En tant qu'interprète, il s'appropriait totalement les pièces de son répertoire et les rendaient si personnelles, que, la plupart du temps, par cet effet de microclimat qu'il savait créer, j'en oubliais les versions des artistes originaux parmi les plus grands de l'époque folk et du blues revival.

Sillon originel

C'est peu dire sur l'intensité et l'authenticité qu'il savait transmettre et sur les atmosphères de recueillement ou de fêtes qu'il savait créer à force d'élan d'âme et

de *feeling*. Avec Albert King et quelques autres, parmi les plus grands, il a contribué à tracer le sillon originel — *The first cut is the deepest* — de mon amour irrésistible du folk, du blues et de toutes ces musiques et « beats from the heart ».

Il y aurait un livre à écrire sur Bob Walsh. Sur ses expériences formatrices, ses influences multiples, ses racines étendues et ses racines implantées dans le cœur d'un public large, de gens touchés par osmose, par cette ferveur authentique d'un ami, musicien ou chanteur porteur de ce phénoménal talent inné, incontournable comme le feu du « prêcheur de blues », de la confrérie des « Bars Room Preacher », comme dirait l'amical Jimmy Johnson.

Bob savait nous faire monter au pic, au point de rupture. Puis, nous faire plonger dans les profondeurs, talent rare. Ses interprétations incomparables de *St. James Infirmary*, de *Call the Doctor*, de *Tes manières m'intriguent*, le rendu intègre de ses compositions — notamment, *My Lady's Gone*, *Snow Falling Grey Day* et *After the Storm* — qui clôt son œuvre discographique, en reconnaissance à « son ange, à ses côtés », Maddy, et à tous ses amis, forment une trame solide à son œuvre.

Soir après soir, semaine après semaine, année après année, il n'a cessé d'émerveiller et de surprendre son public, comme s'il chantait ces titres pour la première fois, ce qu'il faisait vraiment tel un artisan.

Exil montréalais

Au mitan des années 1980 à une époque où la scène des bars s'est tempo-

rairement rétrécie à Québec ou était-ce pour relever de nouveaux défis, il est parti pour Montréal, où son talent ne pouvait que continuer à émerger et à essaimer dans différents projets, styles et approches qu'il a embrassés à bras-le-corps comme il embrassait les rencontres privilégiées et les amitiés. À partir de Montréal, sa vie, davantage publique et son essor discographique avec BROS ont pris une ampleur nouvelle, ce qui fait maintenant partie de l'histoire.

Bob Walsh c'est Bob Walsh. Il est un pionnier du folk, du blues à Québec, puis au Québec, de même que hors frontières. Il s'agit d'un artiste qui fut ouvert aux aventures cinématographiques, aux différents styles de musique, aux rencontres artistiques et humaines, en toute générosité.

Aujourd'hui, le cri du cœur des Québécois, des mélomanes et des « bluesophiles » de tous azimuts, dans un grand élan spontané, se répand en témoignages et en échanges riches et variés et parle au-delà des mots, d'une éloquence sentie qui se réverbère en point d'orgue.

R.I.P., M. Bob, ta musique creuse et gambade dans les sillons. Es-tu le « Grand Pic », rouge, blanc et noir, inattendu, improbable qui croisa de près ma « route du blues », le jour où tu t'es envolé à l'envergure de ton empan « natch'l blues »? Peu importe, ta musique est toujours dans le fond de l'air, tels des « échos sonores » et ta voix peut murmurer comme un ruisseau et retentir comme le tonnerre.

À la prochaine, Bob, « After the Storm »!

IDÉES

Trump pourra tout déchirer

Les accords internationaux sont difficiles à négocier, aisés à déconstruire

LOUIS BÉLANGER

Directeur des Hautes Études
internationales
Université Laval

Sil l'élection de Donald Trump a eu une vertu, c'est celle d'avoir dissipé bien des malentendus sur la valeur des engagements internationaux des États. Durant la campagne électorale, on aimait entendre les paroles rassurantes de ceux qui nous expliquaient que le candidat républicain, s'il devait contre toute attente l'emporter, ne pourrait en faire à sa guise. Qu'il serait contraint de respecter les obligations internationales contractées par ses prédécesseurs. Qu'il ne pourrait, de toute manière, se défaire de ces obligations sans obtenir, après de complexes manœuvres législatives, le consentement du Congrès.

Trump élu, il faut bien se rendre à l'évidence. Le droit des traités est ainsi fait qu'un État ne peut, sauf en de très rares situations, être lié par des obligations auxquelles il ne consent pas. Si un État réévalue ses politiques et choisit de ne plus consentir à des engagements déjà contractés, il doit pouvoir s'en libérer rapidement. Ainsi, si un Donald Trump président décide de réaliser son programme électoral, il pourra, en parfaite conformité tant avec le droit international qu'avec le droit américain, soustraire par simple note diplomatique les États-Unis de l'ALENA, de l'Accord sur le nucléaire iranien ou de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

Le Canada et l'Iran

La Constitution américaine est silencieuse sur la manière dont le président doit procéder pour mettre un terme à un engagement international. Ne devrait-il donc pas être soumis aux mêmes règles qui se sont appliquées lors de la ratification du même engagement? La question s'est posée en 2001, lorsque le président George W. Bush a unilatéralement mis fin au Traité sur les missiles antibalistiques, qui avait



Donald Trump, élu le soir du 8 novembre à l'élection présidentielle, s'est maintes fois prononcé en faveur de mesures protectionnistes sur la question du libre-échange.

pourtant été soumis au Sénat pour ratification en 1972. Les cours ont statué qu'en l'absence de règles constitutionnelles claires, le président doit pouvoir exercer en toute liberté ses prérogatives en matière politique étrangère. C'est à lui, en fin de compte, de décider s'il doit demander l'accord du Congrès...

L'ALENA n'est pas considéré comme un traité en droit américain. Comme les autres accords de libre-échange, il s'agit d'un *congressional-executive agreement* dont la ratification a exigé non pas, comme c'est le cas pour les traités, un vote à la majorité des deux tiers du Sénat, mais l'assentiment des deux chambres du Congrès. Ce mode de ratification n'étant pas prévu par la constitution, l'autorité qu'a le président d'engager les États-Unis d'un *congressional-executive agreement* ne peut être moindre que celle qui s'applique à la sortie d'un traité.

Certains ont prétendu que si le président peut sans entrave mettre fin à la participation américaine à l'ALENA, il devrait tout de même obtenir du Congrès l'abrogation de la loi américaine de mise en œuvre de l'entente pour que les États-Unis cessent effective-

Le droit des traités est ainsi fait qu'un État ne peut, sauf en de très rares situations, être lié par des obligations auxquelles il ne consent pas

ment d'en appliquer les dispositions. Rien n'est moins sûr. L'administration américaine considérera plutôt que la loi de mise en œuvre est tout simplement devenue caduque le jour où prendra effet le retrait de l'ALENA, c'est-à-dire six mois après la notification américaine.

Une situation similaire s'est produite au Canada, on

s'en rappellera, à la suite de la dénonciation du protocole de Kyoto décidée par le gouvernement Harper. La loi canadienne de mise en œuvre du Protocole n'a pas été abrogée par la Chambre des communes, mais le gouvernement a cessé effectivement de respecter ses engagements à la date de retrait du Canada.

L'Accord sur le nucléaire iranien est considéré par le gouvernement américain comme un simple plan d'action politique non juridiquement contraignant. Le nouveau président américain pourra donc y mettre fin sans aucun délai ni consultation.

L'Accord de Paris

Quant à lui, l'Accord de Paris a été ratifié par l'exécutif américain sans intervention

du Congrès. Son statut est ambigu; un mélange de *sole executive agreement* et d'accord politique non juridiquement contraignant. Il n'y a aucun doute sur le pouvoir du président de procéder unilatéralement à une dénonciation dans pareil cas. L'Accord de Paris prévoit un délai de quatre ans entre la date de dénonciation par une partie et son retrait, ce qui a permis d'espérer que le président Trump ne puisse se désengager véritablement au cours de son premier mandat. Cependant, les États-Unis peuvent surmonter cet obstacle en décidant de se retirer de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 1992, dont l'Accord de Paris est une émanation, et qui ne requiert, elle, qu'un délai d'un an entre dénonciation et retrait.

Les accords internationaux sont durs à négocier, mais il

est facile pour un État de s'en retirer rapidement et en toute légalité. Si cela ne se produit pas plus souvent, c'est que les États craignent les coûts associés à de telles déflections. A court terme, les partenaires lésés par le retrait peuvent réagir par toutes sortes de représailles. A plus long terme, la signature d'un État reniant trop facilement ses engagements risque évidemment de perdre de sa valeur; il lui en coûtera plus cher à l'avenir pour convaincre les autres de la crédibilité de ses promesses.

Un président Trump prêt à assumer ces coûts, convaincu qu'ils seront largement compensés parce que l'Amérique gagnera à s'affranchir de ses engagements internationaux, pourra sans effort, à coup de simples notes diplomatiques, déconstruire l'ordre international que ses prédécesseurs ont minutieusement contribué à ériger.

L'incontournable question du sens de l'existence en fin de vie

JEAN GRONDIN

Professeur de philosophie à l'Université de Montréal.

La question du sens de la vie se pose à tout être humain, mais elle se pose de manière plus aiguë lorsqu'on se trouve en fin de vie. Les questions se bousculent alors dans notre tête. Est-ce que l'existence humaine rime à quelque chose? Est-ce que ma vie a signifié quelque chose? Y a-t-il une vie après la mort? Quel type de réponse peut-on espérer?

Tout dépend bien sûr de la manière dont on aborde la question du sens de la vie. Celle-ci peut s'entendre selon des angles différents qui ont tout à voir avec les multiples sens de la notion de sens.

Le terme de sens renvoie à l'idée de signification: le sens d'un mot dans un dictionnaire, le sens d'un monument, d'une œuvre d'art. Le sens désigne ici ce qui permet de comprendre quelque chose et ce qu'il y a « derrière elle » d'une certaine manière. Le sens possède aussi un sens directionnel: le sens des aiguilles d'une montre. Ce sens s'applique aussi à la question du sens de la vie: où la vie nous mène-t-elle?

La notion de sens renvoie enfin à une certaine sensibilité: les cinq sens, le sens que l'on peut développer pour la musique, le sens de l'humour (lequel ne peut pas nuire en fin de vie). Est-il possible de développer un sens particulier pour la vie au soir de nos tribulations?

Donner un sens

Ma vie a-t-elle signifié quelque chose? La question ainsi posée en fin de vie est nécessairement rétrospective; ce qu'on veut alors savoir,

DES IDÉES EN REVUES

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'un périodique. Cette semaine, nous vous proposons un extrait du dernier numéro de la revue *Spiritualitésanté* (décembre 2016, vol. 9, n° 3).



c'est si notre vie a laissé une petite trace, si elle a servi à quelque chose. Tous n'ont pas inventé la pénicilline ou reçu un prix Nobel de la paix, mais quand on pense au sens significatif de la vie, on ne songe pas seulement aux réalisations extérieures. On pense aux êtres qui comptent pour nous, ceux que l'on aime ou pas assez aimés.

Quand je me pose la question du sens de ma vie, je me demande ce qu'elle a signifié pour ceux qui m'entourent: ai-je été un mari supportable, ai-je apporté quelque chose à mes compagnons de travail, à mes amis, à ma communauté? La question essentielle que l'on se pose quand la fin approche est celle de l'amour. Ai-je assez aimé?

En second lieu, loin derrière, on peut aussi être fier de ses réalisations. L'essentiel est d'avoir accompli certaines choses qui ont donné un sens à notre vie. Donner un sens veut

dire que ces activités ont conduit à un embellissement et une certaine effervescence de la vie. On peut dire que c'est là la partie « bilan » du sens de la vie. La question du sens de la vie est aussi prospective: et après?

La mort

Le sens, ce n'est pas seulement ce qu'il y a derrière la vie, c'est aussi ce qu'il y a devant elle. Naturellement, le terme de la vie, c'est la mort. Mais si on se pose la question du sens, c'est qu'on se demande si la mort est la fin de tout. Si c'est le cas, il se pourrait que tout soit insensé et que l'homme ne soit qu'une « passion inutile » selon l'expression foudroyante de Jean-Paul Sartre. Or personne ne sait avec certitude si la mort est la fin ultime, pas même Sartre.

Une seule chose est certaine, c'est que l'humain est un être d'espoir et qu'il lui est difficile d'accepter que la mort soit un mur ou un gouffre. L'humain vit d'espoir et l'espoir fondamental de l'humanité est d'une vie sensée est que la vie conduit à quelque « sur-vie ».

Les grandes religions donnent voix à cette espérance directrice. Comment justifier cet espoir fou? Il n'y a pas ici de « preuves », mais l'un des indices que la vie humaine est peut-être sensée et qu'elle mène à une forme de « sur-vie » réside depuis toujours dans l'impressionnante finalité de l'ordre des choses qui ne peut pas ne pas susciter notre émerveillement.

Comment expliquer, par exemple, l'invasion de l'émergence de la vie, et de la vie intelligente, ou le chef-d'œuvre du corps humain? Comment tout cela a-t-il vu le jour? Par le fait du hasard? Explication paresseuse, car si le hasard a pu engendrer un monde et une vie qui débordent d'ingénio-

sité et de sens, il faut croire qu'il n'était pas si aveugle que ça.

Religions

Les principaux philosophes et les religions ont fondé les plus puissants espoirs sur cette évidence: si le monde renferme autant de sens, il est aussi permis d'espérer que c'est le cas de la destinée humaine. Ne dédaignons pas la soif qu'ont des patients en fin de vie pour la spiritualité: elle est très sensée et justement parce qu'elle reconnaît un grand sens à la vie humaine.

Le sens réside ainsi dans les significations qui portent la vie, en commençant par l'amour reçu et donné, dans l'espoir d'un sens au-delà de la vie, mais il réside tout autant dans une certaine sensibilité que l'on peut développer pour la vie elle-même, surtout en fin de vie.

Nous sommes happés par le vortex des obligations, professionnelles et personnelles, du train-train quotidien, et nous prenons trop peu le temps de nous arrêter pour savourer le miracle incroyable de la vie elle-même. Nous avons la chance inouïe d'avoir reçu le don de l'existence et, à la différence de l'abeille ou du chou-fleur, nous pouvons nous en rendre compte et nous en émerveiller. C'est une expérience qui a le don de relativiser nos petites mesquineries et nous remplir de gratitude devant le prodige et la beauté de la vie. C'est certainement une expérience privilégiée — et un sens de la vie — que les personnes en fin de vie peuvent développer et transmettre à ceux qui sont trop occupés pour s'y arrêter.

Des commentaires ou des suggestions pour *Des Idées en revues*? Écrivez à arobitaille@ledevoir.com et à gtaillifer@ledevoir.com

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille et Guy Taillefer (éditorialistes, responsables de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zaida (recherche photos); information générale: Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Jessica Nadeau, Philippe Orfall et Karl Rettino-Parazzelli (reporters); information politique: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélaïr-Cirino et Robert Dutsiac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Julie Carpentier (pupitre); information culturelle: Catherine Lalonde (reporter culturel), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médiat), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoit Munger et Philippe Papineau (pupitre); information économique: Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); information internationale: Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); Loïc Hamon (cahiers spéciaux); équipe internet: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Caillou, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa (assistants); correction: Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétaire), Laura Pelletier et Arnaud Stopa (commis), Claire Pélissier (assistante), Claire Filion, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebail (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétaire). PRODUCTION Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaitis. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Osvaldo Casas (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Sébastien Beaupré, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Ginette Rouleau et Isabelle Sanchez. ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici et Véronique Pagé.

AUTOCHTONES

SUIITE DE LA PAGE 1

fondés sur de la justice plus participative, sur des prises de décision par consensus. À l'inverse, le système judiciaire continue de fonctionner avec le prisme où on a un coupable et une victime.

Dans les locaux d'Assaut sexuel secours de Val-d'Or, comme dans les communautés autochtones avoisinantes qu'elle visite régulièrement, l'intervenante Sonya Grenier le constate: on lui parle souvent du pouvoir des cercles de guérison, ou encore de l'importance de permettre aux femmes autochtones d'être accompagnées par des intervenantes qui sont aussi membres des Premières Nations. Au centre d'aide où elle travaille, environ la moitié de la clientèle est autochtone. Un ratio énorme, souligne M^{me} Grenier, en rappelant que les autochtones sont loin de former la moitié de la population valdiorienne.

Selon elle, on aboutira à un important constat d'échec si «rien n'est fait» pour aider les femmes qui ont dénoncé leurs agresseurs présumés. «Si les gens n'écoutent pas ce que les femmes ont à dire, ce que les communautés ont à dire, je pense que c'est là que sera l'échec, dit-elle. Les communautés autochtones essaient de faire passer des messages, de dire comment elles aimeraient que le système de justice soit adapté à leurs cultures, à leurs besoins, et on ne les entend pas nécessairement», se désole-t-elle.

Contrôle social externe

Le juge à la retraite Jean-Charles Coutu, premier juge d'une cour itinérante au Québec, explique ce décalage par l'imposition d'un «contrôle social» externe. «Il y a une méfiance marquée [des autochtones envers les allochtones], et ça se comprend, parce que ce sont des mentalités complètement différentes», a-t-il résumé dans un court entretien avec *Le Devoir*, la semaine dernière. «Par exemple, si on avait un groupe de Chinois ou de Japonais qui débarquaient à Val-d'Or, qui [ouvraient un tribunal] et qui repartaient avec des prisonniers, on serait mal à l'aise», a-t-il expliqué, en insistant cependant sur les différences entre les réalités autochtones du nord et du sud du Québec.

Alors, comment rendre le système de justice «sensible» aux réalités autochtones? En permettant aux femmes qui dénoncent leurs agresseurs d'être sécurisées et protégées par le système judiciaire, répond la présidente de Femmes autochtones du Québec (FAQ), Viviane Michel. «Depuis 1983, je parle de faire participer les autochtones à l'administration de la justice afin que ça devienne dans leur être à eux», a aussi souligné Jean-Charles Coutu.

Pour FAQ comme pour d'autres groupes autochtones, la solution passe aussi par la mise



Viviane Michel, présidente de Femmes autochtones du Québec, console une autre femme.

sur pied une enquête indépendante sur les relations entre les policiers et les autochtones. «Ce qui arrive, et ce qui continuera d'arriver à ces femmes, ne se limite pas à Val-d'Or. C'est une crise à l'échelle de la province», estime le grand chef du gouvernement de la nation crie, Matthew Coon Come. «Une fois qu'un policier est accusé, ou pas, la vie continue. Mais la vie ne continue pas pour les femmes qui ont peur des policiers.»

Mylène Jaccoud, qui a travaillé au développement d'un modèle de justice attikamek, note aussi l'importance des solutions extrajudiciaires dans la résolution des «problèmes sociaux gigantesques» vécus dans certaines communautés. «Le policier n'a pas de prise sur les phénomènes plus macro. Ça, je comprends. Mais tant qu'on va apporter des réponses strictement au niveau du système de justice, sans intégrer des réponses et des solutions qui sont plus macro, on ne changera pas grand-chose», soutient-elle.

Perte de confiance

De passage à Montréal lundi, le chef de Lac-Simon, Adrienne Jérôme, s'est inquiétée de voir des policiers de la Sûreté du Québec (SQ) qui patrouillent dans les rues de sa communauté —

lorsqu'ils relèvent la police locale la nuit — porter des bracelets rouges en solidarité avec les huit policiers suspendus à Val-d'Or pendant l'enquête sur de présumés abus policiers. «La confiance n'est plus là», a-t-elle déclaré.

Sa collègue et chef de Kitchisakik, Adrienne Anichinapéo, a pris le relais en déclarant que la collaboration des policiers, qui «ne sont pas tous méchants», est nécessaire à l'installation d'un climat de respect. «On a des rencontres régulières avec eux», a-t-elle souligné.

Le refuge La Piau, situé à Val-d'Or, a aussi formulé le souhait de collaborer avec «les différentes ressources du milieu». «L'heure de la réconciliation et d'une nouvelle collaboration est venue, et nous tendons la main à tous ceux et celles qui veulent construire un avenir plus solidaire, sécuritaire et où la voix de chacun importe», a écrit la maison d'hébergement dans un communiqué.

Le syndicat des policiers de la SQ n'était pas en mesure de répondre aux questions du *Devoir*, lundi. Ses agents visés par des plaintes doivent par ailleurs prendre la parole dans un reportage qui sera diffusé ce mardi, à TVA.

Le Devoir

BÂTISSEURS

SUIITE DE LA PAGE 1

Œuvre d'un journaliste chevronné, *Ciel d'acier* retrace l'histoire de ces Mohawks de Kahnawake travailleurs du ciel. Il les suit à partir de la construction du pont ferroviaire, dit pont de Kahnawake, qui chevauche le Saint-Laurent, en 1886, à la reconstruction du One World Trade Center, à la suite des attentats du 11 septembre 2001.

«Le Mohawk que j'avais rencontré dans un bar à Brooklyn s'appelle Kayle Beauvais. Son frère est devenu chercheur et il s'est occupé d'une exposition qui s'appelait Booming Out, les Mohawks construisent New York», raconte Michel Moutot. L'exposition a pris l'affiche en 2005, au musée des Indiens d'Amérique de New York.

À Kahnawake, les tours jumelles, c'étaient «leurs» tours, celles que leurs pères avaient construites.

«Comme chaque Mohawk de mon âge, j'ai grandi bercé par l'histoire de l'édification des tours jumelles, la signature, la fierté d'une génération d'ironworkers», dit John Laliberté, le narrateur du livre, un travailleur de l'acier mohawk qui aide à déplacer des poutres du brasier du World Trade Center, pour tenter de trouver des survivants après l'effondrement des tours.

Dans *Ciel d'acier*, la trame historique est réelle, mais les personnages sont inventés, inspirés cependant de plusieurs Mohawks que Michel Moutot a rencontrés. Elle puise aussi dans l'histoire de Brad Bonaparte, ce monteur d'acier d'Akwesasne qui était à New York le 11 septembre 2001. Brad Bonaparte a participé aux efforts de sauvetage, puis, quelques années plus tard, est mort d'un cancer, comme plusieurs autres sauveteurs ayant respiré le souffle pestilentiel du brasier.

La tragique histoire du pont de Québec

Michel Moutot, dont c'est le premier roman, a aussi rencontré, à Akwesasne, un monteur d'acier qui a participé à la construction des tours du World Trade Center, au début des années 1970. C'est lui qui a inspiré à Michel Moutot le personnage de Wild Bill Cooper. Dans son roman, l'histoire remonte plus loin encore, jusqu'à Manish Rochelle, le personnage d'un Mohawk de Kahnawake qui échappe de justesse à l'affaiblissement du pont de Québec, en 1907.

Le 29 août 1907, le pont en construction qui traversait le fleuve à la hauteur de Québec s'est en effet effondré, à cause d'erreurs de planification



Le journaliste et auteur Michel Moutot détruit le mythe voulant que les Mohawks n'éprouvent pas de vertige dans les hauteurs. En réalité, ils le combattent. Photo prise en 1950 montrant un monteur d'acier qui fixe une antenne de télévision temporaire au sommet de l'Empire State Building.

tion des dirigeants, et 76 de la centaine de monteurs d'acier qui y travaillaient sont morts. Parmi eux, 33 étaient des Mohawks de la réserve de Kahnawake, qui étaient alors 38 à travailler sur le pont.

«Depuis, les mères de clan ont décrété qu'il ne pouvait pas y avoir plus d'une équipe de Mohawks à travailler sur les ponts», raconte Michel Moutot. «Et c'est encore le cas aujourd'hui, on ne trouve pas plus de six Mohawks sur un chantier.»

La construction des tours du World Trade Center, dans les années 1970, était un chantier fabuleux pour travailler, explique-t-il. D'abord, les travaux ont duré quatre ans, offrant des conditions de travail stables aux employés. En outre, le chantier ne comportait pas trop de danger, du fait que les tours étaient montées de l'intérieur vers l'extérieur, limitant l'exposition au vent et aux intempéries pour les monteurs d'acier.

Car ce métier est dangereux. Lorsque les monteurs d'acier vieillissent, «ils sont tous cassés», dit Michel Moutot. Ils boitent. Ils sont tous tombés à un moment ou à un autre.»

Le roman s'applique d'ailleurs à détruire le mythe voulant que les Mohawks ne souffrent pas du vertige, ce qui les aurait rendus plus aptes à pratiquer le métier de monteur d'acier. En fait, les Mohawks combattent leur vertige,

et ceux qui n'y arrivent pas ne deviennent pas monteurs, tout simplement. Le métier de monteur d'acier est syndiqué et très bien rémunéré. C'est sans doute pourquoi on le pratique chez les Mohawks de génération en génération.

Le livre est manifestement basé sur une recherche exhaustive. On y remonte par exemple à l'origine du mot Mohawk. «Entre eux, les Mohawks s'appellent Kanienkehaka, le "peuple du silex". Mohawk vient d'un terme utilisé par leurs ennemis ancestraux, les Algonquins. Ils les appelaient Mohowawogs, "mangeurs d'hommes", écrit Michel Moutot. [...] Quand ils sont arrivés, les premiers colons anglais et hollandais ont transformé Mohowawogs, qu'ils avaient du mal à prononcer, en une version phonétique: Mohawk.»

Michel Moutot a pris goût à la fiction. Il travaille présentement sur un autre roman historique, mettant en scène des chasseurs de baleines de Nantucket qui partent chercher de l'or en Californie.

Le Devoir

CIEL D'ACIER

Michel Moutot
Éditions Points
Paris, 2016, 456 pages

CHARBON

SUIITE DE LA PAGE 1

dernier cas, la fermeture des 18 centrales de la province avait déjà été annoncée.

Quant aux provinces où l'on trouve encore de telles centrales, elles auront deux choix: fermer les installations, ou encore se doter d'un système de compensation des émissions de gaz à effet de serre (GES) si les centrales continuent d'être exploitées. «On donne la flexibilité aux provinces. Si elles peuvent avoir des mesures qui vont réduire les émissions, ça va marcher», a expliqué la ministre lors d'un point de presse à Ottawa. La Saskatchewan a néanmoins critiqué le plan fédéral, comme elle l'avait fait au moment de l'annonce de l'imposition d'un prix sur le carbone d'ici 2018.

Faible impact

Quoi qu'il en soit, Catherine McKenna a affirmé que la sortie du charbon «permettra de réduire grandement nos émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la santé des Canadiens». Elle a précisé que les mesures annoncées lundi réduiraient les émissions de GES du Canada de cinq millions de tonnes à l'horizon de 2030.

Or, ces émissions représenteront alors à peine 0,9% des émissions du pays, si le Canada se conforme à la cible actuelle, soit celle annoncée par les conservateurs en 2015. En vertu de cette cible, les émissions doivent reculer de 30% d'ici 2030, par rapport à 2005, pour atteindre 515 millions de tonnes.

Si l'on ajoute à cela les impacts de la fermeture des centrales au charbon de l'Alberta, la réduction atteindra environ 3% à l'horizon 2030. Tout cela dans un contexte où, en plus de l'objectif à atteindre d'ici 2030, la ministre McKenna a promis une réduction des émissions de GES de plus de 80% d'ici 2050.

Spécialiste des questions énergétiques à l'Université d'Ottawa, Jean-Thomas Bernard a d'ailleurs relativisé l'annonce en soulignant que «le charbon est relativement peu important dans le contexte canadien». Le plus dur pour le gouvernement de Justin Trudeau reste encore à venir, car il n'a pas fixé d'objectifs de réduction pour le secteur pétrolier, principale source de l'augmentation des émissions de GES du Canada ces dernières années.

«Il y a loin de la coupe aux lèvres avec l'annonce d'aujourd'hui, qui représente un petit pas en avant alors que des pas de géants sont requis pour que le Canada atteigne et dépasse son objectif de réduction des GES pour 2030», a commenté pour sa part le responsable de la campagne Climat chez Greenpeace, Patrick Bonin.

Greenpeace et Équiterre mettent aussi en garde le gouvernement fédéral contre l'approbation de projets de pipelines qui viendraient contrecarrer les effets de la fermeture des centrales au charbon.

Les libéraux doivent notamment décider d'ici le 19 décembre s'ils autorisent la construction du pipeline Trans Mountain, vers la région de Vancouver. L'Office national de l'énergie a recommandé l'approbation de ce projet. Mais selon une évaluation d'Environnement et Changement climatique Canada, les émissions liées à ce projet se situeraient entre 13,5 millions et 17 millions de tonnes de GES par année. Cela équivaudrait donc à annuler les impacts de la fermeture de toutes les centrales au charbon du pays.

La Caisse et le charbon

La décision d'Ottawa de tourner le dos au charbon survient dans un contexte où cette ressource fossile demeure néanmoins très présente à l'échelle de la planète, puisque cette roche comble près de 30% des besoins énergétiques mondiaux. Les investissements sont encore importants dans le secteur de la production d'électricité, alors que des centaines de centrales doivent être construites au cours des prochaines années.

Le plus important investisseur institutionnel du Québec, la Caisse de dépôt et placement, détient d'ailleurs toujours des centaines de millions de dollars d'investissements dans des entreprises liées à l'exploitation ou à la combustion du charbon, et ce, dans plusieurs pays.

Selon les données compilées par l'organisme «Recycle ta caisse» à partir du rapport annuel 2015 de la Caisse, les investissements totaux atteignaient l'an dernier 466 millions de dollars. Ceux-ci étaient toutefois en baisse, par rapport à 2014, alors qu'ils atteignaient 811 millions de dollars.

La Caisse de dépôt est-elle en train de réduire ses investissements dans l'industrie du charbon et met-elle en place une stratégie de décarbonisation de ses investissements? «Je vous dirais de manière générale que ce sont des questions évolutives mais que la Caisse ne télégraphie pas au marché de façon spécifique ses stratégies ou intentions en matière d'investissement», a répondu au *Devoir* son porte-parole, Maxime Chagnon.

Le fonds de pension public norvégien, le plus gros fonds souverain au monde, a banni le printemps dernier 52 entreprises liées au charbon, en raison de l'importance de cette ressource dans leurs activités

Avec l'Agence France-Presse
Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com